



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES DU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE**  
sur le préavis n° 06/2017  
**Réfection de la route Sous la Tour-Rouge**

**Président :** Valentin Brandani

**Rapporteuse :** Elisabeth Bastide

**Membres :** André Baumann  
Karl Brendle  
Daniel Fernandes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes s'est réunie le 17 octobre 2017 à la Maison de commune, afin de rapporter sur le présent préavis. Lors de cette séance, elle a reçu M. Dominique Pythoud, délégué de la Municipalité en charge du dossier. La commission le remercie pour sa disponibilité et les réponses délivrées aux questions soulevées par ce préavis. Le Bureau technique de la commune a fourni ultérieurement des explications complémentaires par courriel.

**Caractéristiques et nature des travaux**

Tout d'abord, Monsieur Pythoud a présenté les raisons d'entreprendre des travaux de réfection de la route Sous la Tour-Rouge :

- d'une part, le mauvais état de la chaussée qui nécessite une réfection du revêtement bitumeux ;
- d'autre part, la mauvaise collecte et évacuation des eaux claires qui nécessite la création de grilles et d'un nouveau puits perdu.

Ensuite, la Commission des routes s'est intéressée à connaître l'état des canalisations sous cette route. Un conseiller communal lui ayant écrit pour signaler la présence d'anciennes conduites en ciment. Avant d'entreprendre la réfection de la chaussée, il convient bien entendu de s'assurer que les conduites souterraines ne nécessitent pas une intervention à court ou moyen terme.

Certes, le préavis indique que « les services industriels communaux sont en bon état et ne nécessitent pas de mise en conformité ou de travaux ». Néanmoins, Monsieur Pythoud a accepté de transmettre au Bureau technique les interrogations de la commission relatives à l'état des conduites souterraines.

Par courriel, le Bureau technique a répondu que la canalisation Eaux claires, actuellement en ciment, sera remplacée par une conduite en PVC. Cette fouille permettra aussi de constater l'état de la conduite Eaux usées et de déterminer si elle doit également être remplacée.

## Montant des travaux

Compte tenu de ces nouvelles informations, la commission se demande si le montant prévu pour les travaux est suffisant. Toutefois, selon le Bureau technique, le poste « Divers et imprévus » devisé à Fr. 8'000.-- serait suffisant pour le remplacement de la conduite Eaux claires, voire celle des Eaux usées. Il ne faudrait donc pas s'attendre à un dépassement du coût annoncé dans le préavis.

## Questions complémentaires

Le présent préavis se réfère à un « plan directeur des routes de 2000 ». La commission a demandé à Monsieur Pythoud des renseignements complémentaires à ce sujet. Ce plan, élaboré en 2000 par le Bureau technique, est un outil de planification renseignant sur l'état des routes et leur entretien. Un commissaire fait remarquer que ce plan est ancien et devrait être actualisé.

Un commissaire rappelle que la route Sous la Tour-Rouge est comprise dans le périmètre du futur PDL Villeneuve gare, qui prévoit une densification des parcelles. Ainsi, cette desserte de quartier serait, à l'avenir, plus sollicitée par le trafic. Ne faudrait-il donc pas attendre la réalisation de ce nouveau quartier avant de procéder à la réfection de la chaussée ? Celle-ci sera-t-elle en mesure de supporter une augmentation future du trafic (voitures, chantiers) ? Selon Monsieur Pythoud, cette route nécessite une réfection urgente. Quant à la construction d'immeubles, dans le cadre du PDL gare, elle ne se réalisera pas avant plusieurs années.

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des routes, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

1. adopter le préavis n° 06/2017 relatif à la réfection de la route Sous la Tour-Rouge
2. accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 106'000.-- à financer par la trésorerie courante
3. autoriser la Municipalité à amortir ce montant en trois ans, dès la fin des travaux.

Villeneuve, le 19 octobre 2017

Au nom de la Commission des routes :

Le président



Valentin Brandani

La rapporteure



Elisabeth Bastide